

Commune d'OPIO
Département des ALPES-
MARITIMES



PLAN LOCAL D'URBANISME
4/ EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
ET AUTRES SERVITUDES
D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 septembre 2012
Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 31 mars 2015
Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 7 mars 2017
Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 27 février 2018
Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 24 septembre 2019
Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 6 Octobre 2020
Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le XX XXX

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

n°	objet	emprise	bénéficiaire	sect	ref cadastrale
1	Création Parking paysager	S = 1 400 m ²	Commune	A	460
2	Équipement public	S = 6 170 m ²	Commune	A	296
3	Création /Aménagement d'une liaison piétonne Quartier du Siars à jusqu'à l'espace commercial	L = 2m	Commune	A	963,11
4	Création / Aménagement d'une liaison piétonne Le long du chemin du Taméyé (du domaine de Chateauneuf jusqu'au rond-point de Tourreviste)	L = 2m	Commune	D	477, 479, 430, 447, 491
5	Création /Aménagement d'une liaison piétonne Du chemin des Chauves au chemin rural traversant la propriété Michel	L = 2m.	Commune	B	1364,14
6	Création /Aménagement d'une liaison piétonne Le long du chemin du Saut Création / Aménagement d'une liaison piétonne	L = 2m.	Commune	A	952, 954, 974, 975, 119, 121, 123, 125, 538, 606
7	Création / Aménagement d'une liaison piétonne Entre l'Orée d'Opio et le chemin du château	L = 2m.	Commune	A	14
8	Création / Aménagement d'une liaison piétonne Entre chemin de la Source et la Place du Collet	L = 2m.	Commune	B	57, 70, 77, 1246
9	Création /Aménagement de voirie Aménagement débouché du chemin du Lauron	S = 850 m ²	Commune	B	127, 13
10	Création / Aménagement de voirie Débouché du chemin du Poudeirac sur le ch. De la Font des Dônes	L = 4m.	Commune	B	557, 82
11	Création / Aménagement de voirie Aménagement du débouché du ch. Camp Cordeou sur la RD 3	S = 160 m ²	Commune	C	188, 189, 191
12	Création /Aménagement d'une liaison piétonne Le long du vallon du Saut entre San Peire et la plaine de la Brague	L = 2m.	Commune	A	952,116,115,113,114,124,975,608,605,214,213,193,192,191,190,179,551,174,173
13	Création équipement Bassin d'orage	S = 400 m ²	Commune	C	258
15	Création d'une zone d'activité	S = 9 330 m ²	Commune	A	309, 312, 932
16	Création / Aménagement d'une liaison piétonne	L = 2m.	Commune	B	510,793,868,1122,1133,500,497,496,495,494,1507,439,1593,610,1020,1021

17	giratoire	2250m ²	Conseil Départemental		Conseil Départemental
18	élargissement de route départementale	largeur: 10m départ et d'autre de l'axe de la voie	Conseil Départemental		Conseil Départemental
19	élargissement de route départementale	largeur : 5m de part et d'autre de l'axe de la voie	Conseil Départemental		Conseil Départemental
20	élargissement de route départementale	largeur : 10m de part et d'autre de l'axe de la voie	Conseil Départemental		Conseil Départemental
21	élargissement de route départementale	largeur : 10m de part et d'autre de l'axe de la voie	Conseil Départemental		Conseil Départemental
22	giratoire	2600m ²	Conseil Départemental		Conseil Départemental
23	giratoire	2400m ²	Conseil Départemental		Conseil Départemental
24	élargissement de route départementale	largeur : 10m de part et d'autre de l'axe de la voie	Conseil Départemental		Conseil Départemental
25	giratoire	1000m ²	Conseil Départemental		Conseil Départemental
26	Création/aménagement d'une aire de retournement DFCl	S = 200 m ²	Commune	B	441a
27	Création/aménagement d'une aire de retournement DFCl	S = 200 m ²	Commune	C	136
28	Création/aménagement d'une aire de retournement DFCl	S = 450 m ²	Commune	D	696, 697
29	Création d'un parking public	S = 1200 m ²	Commune	A	912
30	Création d'un bassin de rétention	S = 50m ² V = 126m ³	Commune	D	694
31	Création d'un bassin de rétention	S = 266m ² V = 89m ³	Commune	C	119
32	Création d'un bassin de rétention	S = 570m ² V = 1710m ³	Commune	B	370, 777, 776

33	Création d'un bassin de rétention	S = 70m ² V = 185m ³	Commune	A	129
34	Création d'un bassin de rétention	S = 135m ² V = 405m ³	Commune	A	132
35	Création d'un bassin de rétention	S = 190m ² V = 570m ³	Commune	A	932
36	Création d'un bassin de rétention	S = 376m ² V = 1129m ³	Commune	A	236
37	Création d'un bassin de rétention	S = 130m ² V = 390m ³	Commune	A	1143
38	Création d'un bassin de rétention	S = 40m ² V = 120m ³	Commune	A	37

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITÉ SOCIALE

Servitude mixité sociale	Emprise indicative de l'opération (en ha)	Potentiel estimé de logements	Part minimum de logements aidés	Objectif minimum de logements aidés
SMS1	0,87	35	100%	35
SMS2	0,79	27	20%	5
SMS3	0,25	16	20%	3
SMS4	0,6	13	20%	3
SMS5	1	23	20%	5
SMS6	2,55	55	14%	7
TOTAL	/	169	/	58

Répartition des logements aidés (en nombre et surface de plancher) :

PLAI	PLUS	PLS
Entre 25 et 35 %	Entre 60 et 70 %	Entre 0 et 15 %
La loi ELAN permet de prendre en compte au titre de l'article 55 de la loi SRU, les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire (BRS) et les logements type prêt social location-accession (PSLA).		

LISTE DES SERVITUDES DE LOCALISATION

n°	objet	emprise	bénéficiaire	section	ref cadastrale
A	Création / Aménagement d'une liaison piétonne entre Gorgier et vallon du Saut	Non déterminée	Commune	A	75,93,92,91,60 4,124,125
B	Création / Aménagement d'une liaison piétonne entre Gorgier et vallon du Saut	Non déterminé	Commune	A	74,75,92,93